

## Séance du 28 février 2020

### Convocation 20 février 2020

*Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le 28 février 2020, à 20h30, suivant la convocation en date du 20 février 2020, sous la présidence de M. Alain DOLLEY, Maire.*

**Présents : M. DOLLEY – MME CHAMPAUD – M. BODIN – M. BIDAUD – M. ROGER – MME SOURDOULAUD – MME TERRIER – M. PAQUET – M. TERRIER – M. COUSIN – M. DUMONT SAINT PRIEST – M. FRAYSSE – M. KONINGS – M. ANOMAN**

**Excusés : M. BERNARD**

**Secrétaire de séance : M. DUMONT SAINT PRIEST**

### ORDRE DU JOUR :

#### **1 - Compte-rendu de la réunion du 31 janvier 2020.**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

#### **2 - Approbation du compte de gestion 2019.**

Le Conseil municipal :

Après avoir pris connaissance des documents émanant de la Trésorerie d'Eymoutiers, présentés par le Maire,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2019,

Considérant que tout est régulier,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par Monsieur Mickaël BINET, Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

#### **3 - Comptes administratifs 2019.**

Présentés sous la présidence de MME Marie-Thérèse CHAMPAUD,

#### **A- BUDGET PRINCIPAL**

	REALISATIONS - FONCTIONNEMENT	REALISATIONS - INVESTISSEMENT
DEPENSES	899 398,76	205 848,75
RECETTES	1 005 707,31	442 162,91
<b>TOTAL</b>	<b>106 308,55</b>	<b>236 314,16</b>
REPORT N-1 (R002)	83 462,56	
REPORT N-1 (R001)		- 146 979,98
<b>RESULTATS CLÔTURE EX 2019</b>	<b>189 771,11</b>	<b>89 334,18</b>
<i>RAR - INVESTISSEMENT dépenses</i>		<i>128 916,98</i>
<i>RAR - INVESTISSEMENT recettes</i>		<i>94 934,89</i>
<b>RESULTAT DEFINITIFS</b>	<b>189 771,11</b>	<b>55 352,09</b>

Après délibération, le compte administratif du BUDGET PRINCIPAL est adopté à l'unanimité.

## B- BUDGET EAU

	REALISATIONS - FONCTIONNEMENT	REALISATIONS - INVESTISSEMENT
DEPENSES	99 598,08	11 769,41
RECETTES	99 749,10	31 420,56
<b>TOTAL</b>	<b>151,02</b>	<b>19 651,15</b>
REPORT N-1 (R002)	11 196,91	
REPORT N-1 (R001)		104 290,82
<b>RESULTATS DE CLÔTURE EX 2019</b>	<b>11 347,93</b>	<b>123 941,97</b>
<i>RAR - INVESTISSEMENT</i>		<b>4 258,88</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>11 347,93</b>	<b>119 683,09</b>

Après délibération, le compte administratif du BUDGET EAU est adopté à l'unanimité.

## C- BUDGET ASSAINISSEMENT

	REALISATIONS - FONCTIONNEMENT	REALISATIONS - INVESTISSEMENT
DEPENSES	48 128,43	16 995,63
RECETTES	45 053,00	21 499,00
<b>TOTAL</b>	<b>- 3 075,43</b>	<b>4 503,37</b>
REPORT N-1 (R002)	31 047,26	
REPORT N-1 (R001)		69 616,37
<b>RESULTATS DE CLÔTURE EX 2019</b>	<b>27 971,83</b>	<b>74 119,74</b>
<i>RAR - INVESTISSEMENT</i>		
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>27 971,83</b>	<b>74 119,74</b>

Après délibération, le compte administratif du BUDGET ASSAINISSEMENT est adopté à l'unanimité.

## D- BUDGET LOGEMENT SOCIAL

	REALISATIONS - FONCTIONNEMENT	REALISATIONS - INVESTISSEMENT
DEPENSES	2 193,23	4 449,89
RECETTES	5 603,33	4 044,73
<b>TOTAL</b>	<b>3 410,10</b>	<b>- 405,16</b>
REPORT N-1 (R002)	17 392,51	
REPORT N-1 (D001)		2 256,83
<b>RESULTATS CLÔTURE EX 2019</b>	<b>20 802,61</b>	<b>- 2 661,99</b>
<i>RAR - INVESTISSEMENT</i>		
<b>RESULTAT DEFINITIFS</b>	<b>20 802,61</b>	<b>- 2 661,99</b>

Après délibération, le compte administratif du BUDGET LOGEMENT SOCIAL est adopté à l'unanimité.

## E- BUDGET CAMPING

	REALISATIONS - FONCTIONNEMENT	REALISATIONS - INVESTISSEMENT
DEPENSES	22 196,65	2 568,65
RECETTES	23 452,06	2 548,58
<b>TOTAL</b>	<b>1 255,41</b>	<b>- 20,07</b>
REPORT N-1 (R002)	2 503,27	
REPORT N-1 (R001)		13 058,53
<b>RESULTATS DE CLÔTURE EX 2019</b>	<b>3 758,68</b>	<b>13 038,46</b>
<i>RAR - INVESTISSEMENT</i>		
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>3 758,68</b>	<b>13 038,46</b>

Après délibération, le compte administratif du BUDGET CAMPING est adopté à l'unanimité.

### 4 - Affectation des résultats

#### A- BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de clôture de l'exercice 2019 du budget communal,

- Statuant sur l'affectation des résultats cumulés d'exploitation,
- Considérant les éléments suivants,

**1. Pour mémoire résultat de clôture de l'exercice 2018 :**

- Excédent de la section de fonctionnement :	218 462,56
- Affectation 2019 à l'investissement :	135 000,00
- Déficit de la section d'investissement :	- 146 979,98

**2. Solde d'exécution de la section d'investissement 2019 :**

- Solde d'exécution de l'exercice :	excédent	236 314,16
- Solde d'exécution cumulé :	excédent	89 334,18

**3. Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :**

- Dépenses d'investissement :	128 916,98
- Recettes d'investissement :	94 934,89

**4. Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2019 :**

- Excédent 2019 :	+ 89 334,18
- Restes à réaliser :	- 33 982,09
- Total :	+ 55 352,09

**5. Résultat de fonctionnement à affecter :**

**Résultat de l'exercice 2019 : 189 771,11**

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2019 :	/
. Affectation en « réserves » :	65 083,42
. Restes à reporter ligne 002 du BP 2020 :	124 687,69

#### B- BUDGET EAU

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de clôture de l'exercice 2019 du budget eau,

- Statuant sur l'affectation des résultats cumulés d'exploitation,
- Considérant les éléments suivants,

**1. Pour mémoire résultat de clôture de l'exercice 2018 :**

- Excédent de la section de fonctionnement :	11 196,91
- Affectation 2019 à l'investissement :	/
- Excédent de la section d'investissement :	104 290,82

**2. Solde d'exécution de la section d'investissement 2019:**

- Solde d'exécution de l'exercice :	excédent	19 651,15
- Solde d'exécution cumulé :	excédent	123 941,97

**3. Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :**

- Dépenses d'investissement :	4 258,88	/
- Recettes d'investissement :	/	

**4. Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2019 :**

- Excédent 2019 :	123 941,97
- Restes à réaliser :	4 258,88
- Total :	+ 119 683,09

**5. Résultat de fonctionnement à affecter :**

**Résultat de l'exercice 2019 : 11 347,93**

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2019 :	/
. Affectation en « réserves » :	/
. Restes à reporter ligne 002 du BP 2020 :	11 347,93

**C-BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de clôture de l'exercice 2019 du budget assainissement,

- Statuant sur l'affectation des résultats cumulés d'exploitation,
- Considérant les éléments suivants,

**1. Pour mémoire résultat de clôture de l'exercice 2018 :**

- Excédent de la section de fonctionnement :	31 047,26
- Affectation 2019 à l'investissement :	/
- Excédent de la section d'investissement :	69 616,37

**2. Solde d'exécution de la section d'investissement 2019 :**

- Solde d'exécution de l'exercice :	excédent	4 503,37
- Solde d'exécution cumulé :	excédent	74 119,74

**3. Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :**

- Dépenses d'investissement :	/
- Recettes d'investissement :	/

**4. Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2019 :**

- Excédent 2019 :	74 119,74
- Restes à réaliser :	/
- Total :	+ 74 119,74

**5. Résultat de fonctionnement à affecter :**

**Résultat de l'exercice 2019 : 27 971,83**

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2019 :	/
. Affectation en « réserves » :	/
. Restes à reporter ligne 002 du BP 2020 :	27 971,83

**D-BUDGET LOGEMENT SOCIAL**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de clôture de l'exercice 2019 du budget logement social,

- Statuant sur l'affectation des résultats cumulés d'exploitation,
- Considérant les éléments suivants,

**1. Pour mémoire résultat de clôture de l'exercice 2018 :**

- Excédent de la section de fonctionnement :	19 649,34
- Affectation 2019 à l'investissement :	2 256,83
- Déficit de la section d'investissement :	2 256,83

**2. Solde d'exécution de la section d'investissement 2019 :**

- Solde d'exécution de l'exercice :	déficit	- 405,16
- Solde d'exécution cumulé :	déficit	- 2 661,99

**3. Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :**

- Dépenses d'investissement :	/
- Recettes d'investissement :	/

**4. Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2019 :**

- Déficit 2019 :	- 2 661,99
- Restes à réaliser :	/
- Total :	- 2 661,99

**5. Résultat de fonctionnement à affecter :****Résultat de l'exercice 2019 : 20 802,61**

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2019 :	2 661,99
. Affectation en « réserves » :	2 661,99
. Restes à reporter ligne 002 du BP 2020 :	18 140,62

**E-BUDGET CAMPING**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de clôture de l'exercice 2019 du budget camping,

- Statuant sur l'affectation des résultats cumulés d'exploitation,
- Considérant les éléments suivants,

**1. Pour mémoire résultat de clôture de l'exercice 2018 :**

- Excédent de la section de fonctionnement :	2 503,27
- Affectation 2019 à l'investissement :	/
- Excédent de la section d'investissement :	13 058,53

**2. Solde d'exécution de la section d'investissement 2019 :**

- Solde d'exécution de l'exercice :	déficit	- 20,07
- Solde d'exécution cumulé :	excédent	13 038,46

**3. Restes à réaliser au 31 décembre 2019:**

- Dépenses d'investissement :	/
- Recettes d'investissement :	/

**4. Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2019 :**

- Excédent 2019 :	13 038,46
- Restes à réaliser :	/
- Total :	+ 13 038,46

**5. Résultat de fonctionnement à affecter :****Résultat de l'exercice 2019 : 3 758,68**

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2019 :	/
. Affectation en « réserves » :	/
. Restes à reporter ligne 002 du BP 2020 :	3 758,68

**5 - Contrat de prêt à usage (Commodat) : parcelles A 348, 1425, 1437**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune est propriétaire de plusieurs parcelles situées dans le bourg cadastrées section A numéros 398, 1425 et 1437,

Dans l'optique de confirmer et d'officialiser le prêt à titre gratuit des terrains agricoles susmentionnés à M. Jean-Louis NANEIX domicilié au lieu-dit Les Pérouses à Bujaleuf, Monsieur le Maire propose d'établir un contrat de prêt à usage ou commodat

Vu les articles 1874 et suivants du Code Civil,

Considérant la délibération du 26 mai 1997 portant mise à disposition d'un terrain communal cadastré section A numéro 1437 au GAEC COIGNAC et la convention en découlant pour une contenance totale de 2ha 35a et 47ca,

Considérant que la commune conserve pour sa jouissance personnelle 2ha 74a 92 ca de la parcelle cadastrée section A numéro 1437,

Considérant le projet de contrat de prêt à usage proposé,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :**

**- de valider le contrat de prêt à usage présenté** pour les parcelles désignées ci-dessus soit d'une contenance totale de 5ha 21a et 18ca,

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.**

**- de mandater Monsieur le Maire pour contacter M. Cyrile COIGNAC afin de lui proposer**, en équité avec M. Jean-Louis NANEIX, **un contrat de prêt à usage** en lieu et place de l'actuelle convention conclue en 1997, **et de l'autoriser**, le cas échéant, **à le signer.**

#### **6 - Avenant n°1 – Lot 03 – Grillage : marché Aménagement d'une aire multisports.**

Le Maire signale au conseil municipal que le lot Grillage doit faire l'objet d'un avenant prenant la forme d'une plus-value au vu de l'état des poteaux du terrain de tennis soutenant le grillage. En effet, tous les poteaux doivent être changés et non un sur deux comme prévu initialement. Le coût supplémentaire de ces travaux est de 1 655,00 € HT

Le montant HT du marché initial passe ainsi de 6 470,00 € à 8 125,00 €.

Après avoir pris connaissance dudit avenant, **le conseil municipal, à l'unanimité :**

**- décide de conclure l'avenant aux conditions proposées,**

**- autorise le Maire à signer cet avenant ainsi que tous les documents nécessaires à sa réalisation.**

#### **7 - Contrat groupe d'assurance statutaire.**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu le Code des assurances,

Vu le Code de la commande publique,

Le Maire expose aux membres du conseil municipal :

- l'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,

- que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques,

- que la commune de Bujaleuf adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2020 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne, il est proposé de participer à la procédure engagée selon le Code de la commande publique,

- que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :**

- **d'habiliter le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne à souscrire** pour le compte de la commune de Bujaleuf **des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurances agréée**, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

- **que ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :**

➤ Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :

- Décès

- Accidents du travail – Maladies professionnelles

- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

➤ Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents titulaires de droit public :

- Accidents du travail – Maladies professionnelles

- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée de contrat : **4 ans**, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2021

- Régime du contrat : **Capitalisation**

## **8 - Jonction à la piste forestière de Peideneix**

Monsieur le Maire avise l'assemblée délibérante que lors de la venue du cabinet de géomètre CADexperts, le mardi 04 février 2020, pour procéder au bornage de l'emprise nécessaire à la réalisation du projet de jonction entre la voie départementale Bujaleuf-Neuvic et le chemin rejoignant la piste forestière de Peideneix, M.SARRE s'était rétracté. En effet, ce dernier ne souhaitait plus vendre à la collectivité l'emprise nécessaire à la création de ladite jonction située sur la parcelle cadastrée section F 466.

Suite à cela, Monsieur le Maire accompagné de l' élu municipal, Matthieu ANOMAN, se sont rendus chez M et Mme SARRE, à la Ribière du Chalard, le 25 février 2020. Monsieur le Maire et M.ANOMAN relatent aux membres du conseil municipal leur visite :

Il a été convenu entre les parties qu'après réalisation des travaux de piste forestière reliant la voie départementale Bujaleuf-Neuvic avec la piste de Peideneix, un reliquat de terrain de forme triangulaire entre les parcelles cadastrées section G 465 et section F 467, appartenant à M. et Mme SARRE, et la limite supérieure du chemin ainsi créé sera réattribué à M. et Mme SARRE suite à sa volonté.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **accepte les conditions de M et Mme SARRE**, à savoir la réattribution de ce reliquat de terrain de forme triangulaire situé entre les parcelles cadastrées section G 465 et section F 467 qui sera vendu sur les mêmes bases de prix au mètre carré que celui de l'emprise cadastrée section F 466,

- **souligne que ce reliquat de terrain sera vendu sur les mêmes bases de prix, au mètre carré, que celui de l'emprise cadastrée section F 466,**

- **indique que** ce reliquat de terrain faisant partie d'un chemin rural, **une enquête publique préalable à tout projet d'aliénation de chemins ruraux désaffectés sera nécessaire,**

- **dit que la totalité des frais relatifs à la procédure** (géomètre, enquête publique, actes notariés...) sera pris en charge par la commune de Bujaleuf,

- **précise qu'un courrier sera adressé à M et Mme SARRE en ce sens.**

## **9 - Questions diverses**

### *a) Ancienne décharge de la route de Saint Denis*

M. DUMONT SAINT PRIEST informe les membres du conseil municipal que des personnes en camionnette ont par « inadvertance » cherché à déposer des ordures à l'ancienne décharge. Pour autant qu'il soit vérifié que le chemin desservant le site soit communal, il souhaiterait que les grosses pierres barrant l'accès soient placées, notablement plus haut sur la voie.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accéder à sa requête.**

### *b) Elections municipales : 1<sup>er</sup> tour*

En vue des élections municipales dont le premier tour a lieu le dimanche 15 mars, les conseillers municipaux ont donné chacun leurs disponibilités afin de constituer le bureau de vote et d'organiser sa tenue, dans l'hypothèse où les listes de candidats ou leur représentant ne désigneraient pas d'assesseur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20